

• RÉGLEMENTATION DES BRÛLAGES À L'AIR LIBRE DE DÉCHETS VERTS

Le brûlage des déchets verts est toléré sous réserve du respect des modalités suivantes :

- Le brûlage doit être déclaré en mairie par écrit au minimum 3 jours avant la date prévue (formulaire à la mairie)
- Seuls les propriétaires des terrains et leurs ayant droit dûment mandatés sont autorisés à pratiquer le brûlage de déchets verts.
- Les brûlages ne peuvent être pratiqués que pendant les périodes du 1^{er} octobre au dernier jour de février entre 10 heures et 16 heures.



• RÉUNION PRÉPARATION TÉLÉTHON ET MARCHÉ DE NOËL

Une réunion de préparation du Téléthon et du Marché de Noël aura lieu à la mairie le mercredi 22 octobre à 18 h 30.

Cette réunion est ouverte à toutes et à tous.



• COMITÉ DES FÊTES

Une commande en commun de madeleines Bijou vous est proposée par le comité des fêtes. Pour passer commande c'est très simple, vous déposez en mairie la fiche remplie (fiche que vous avez dans ce lien ou en mairie) et un paiement par chèque à l'ordre du comité des fêtes avant le jeudi 20 novembre à 16 h 30. La distribution des commandes aura lieu le samedi 29 novembre à la mairie de 9 h à 11 h.

Merci d'avance de votre participation



• ANIMATIONS DE LA COMMUNE



- QUINE - Club de l'amitié - 14 octobre - 14 H 15
- SOIRÉE D'HALLOWEEN - AIPE - 31 octobre - 18 H
- HALLOWEEN CHASSEUR - Société de chasse - 2 novembre de 8 H à 12 H 30
- QUINE - Gardonne basket club - 2 novembre - 14 H
- QUINE - Conviv'art - 9 novembre - 14 H
- CÉRÉMONIE DE L'ARMISTICE - 11 novembre - 11 H 30
- QUINE - Club de l'amitié - 18 novembre - 14 H 15
- QUINE - Comité des fêtes - 22 novembre - 20 H 30



*Vous êtes aussi jeune que
vous croyez l'être.*

• ÉDITO DU MAIRE

Chères Gardonnaises, chers Gardonnais,

En ce début du mois d'octobre, et avant de vous parler des manifestations à venir, je souhaite revenir sur septembre.

La rentrée des classes s'est bien passée et dans les 6 classes, 122 élèves sont reçus pour parfaire leur éducation jusqu'au mois de juillet.

Les travaux d'enfouissement et de nouvel éclairage public pour la route de Monteton et la rue du Petit Caminel ont commencé. Rue de marolles, ce sont des travaux de rénovation des canalisations d'eau potable qui sont en cours. Merci d'être vigilants si vous passez par ces secteurs en voiture, à moto ou à pied.

Ce mois d'octobre c'est la traditionnelle manifestation « d'Octobre Rose », campagne de sensibilisation au dépistage du cancer du sein, comme vous ne pouvez plus l'ignorer. Cette année encore, nos villages se parent de rose et divers objets seront proposés à la vente au profit de la recherche le dimanche 12 octobre, place du marché, de 9h à 12h. Merci d'avance pour votre participation !

Afin de préparer le Téléthon et le marché de Noël qui auront lieu le dimanche 7 décembre place du marché, une réunion se tiendra à la mairie le mercredi 22 octobre à 18h30. Nous vous attendons avec plaisir afin de partager vos suggestions qui seront les bienvenues !

Outre les manifestations traditionnelles des associations (quines, repas, AG...), le Comité de Jumelage proposera cette année encore une vente de vins d'Alsace pour vos fêtes de fin d'année.

Le Comité des Fêtes quant à lui, organisera la vente de madeleines Bijou.

Halloween approchant à grands pas, l'AIPE organise une soirée sur ce thème, le 31 octobre en soirée, salle du foyer-club. Tous à vos déguisements !

Croyez bien que le conseil municipal et moi-même sommes soucieux de vous satisfaire au mieux par notre proximité et notre écoute si besoin, mais également en épaulant les associations qui apportent à la commune dynamisme et diversité.

Votre bien dévoué, Pascal Delteil.

Le mercredi 3 septembre à 19 h se déroulait la réunion du conseil municipal.

Remerciements de la famille FEYTOUT pour les marques de sympathie témoignées par le conseil municipal lors du décès de Mme PIQUET Janine ainsi que de la famille FEYTOUT lors du décès de Mme FEYTOUT Juliette.

Remerciements de l'Association Trèfle Gardonnais pour la subvention communale qui leur a été versée pour l'année 2025.

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 02 juillet 2025.
M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 02 juillet 2025. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres.

- Personnel communal – création d'emplois non permanents pour faire face aux accroissements temporaires d'activité.

Service	Liste des emplois	Temps de travail	Cadre d'emplois de référence pour la rémunération
École	4 animateurs	Temps non complet	Adjoint technique territorial
Centre de loisirs	1 agent polyvalent en milieu rural	Temps non complet	Adjoint technique territorial
Technique	1 agent d'entretien des bâtiments communaux	Temps non complet	Adjoint technique territorial

Les membres du conseil municipal approuvent la création de ces emplois, autorisent M. le Maire à procéder aux recrutements et à signer les arrêtés et contrats correspondants.

- Personnel communal – création d'emplois saisonniers.

Service	Liste des emplois	Temps de travail	Cadre d'emplois de référence pour la
Piscine	2 maîtres-nageurs ou surveillants de baignade	Temps complet	Éducateur des APS
	4 agents d'accueil	Temps complet	Adjoint techniques territoriaux
	4 agents d'entretien	Temps complet	Adjoint techniques territoriaux
Camping	2 agents d'accueil et d'entretien	Temps complet Juin Juillet et Août	Adjoint techniques territoriaux
		Temps non complet Mai et Septembre	

Les membres du conseil municipal approuvent la création de ces emplois, autorisent M. le Maire à procéder aux recrutements et à signer les arrêtés et contrats correspondants.

- Avancement de grade.
M. le Maire informe le conseil municipal qu'un agent de la collectivité remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade..

• AIPE - HALLOWEEN

Cette année encore, l'Association Indépendante des Parents d'Élèves organise une soirée pour fêter Halloween le 31 octobre au Foyer Club.
Pour des raisons de sécurité nous ne ferons pas de chasse aux bonbons dans les rues mais nous proposerons des animations au Foyer Club.
Si vous souhaitez participer, vous pouvez déposer des sachets de bonbons à la mairie.
Nous espérons vous voir nombreux pour partager un moment convivial entre petits et grands.



• INAUGURATION, LE RELAIS

Le jeudi 26 juin 2025, s'est déroulée l'inauguration des nouveaux locaux du SESSAD Le Relais (Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile), service médico-social situé au 5 rue Neuve à Gardonne et qui accompagne des enfants, adolescents et jeunes adultes porteurs de Troubles du Spectre Autistique.

Initiée en février 2023 par l'Association ARI (qui a pris la suite de l'ASAPF pour la gestion du Relais), la construction de ce nouveau lieu de prise en charge des publics a duré un peu plus d'une année. En mars 2024, l'ensemble de l'équipe du Relais (13 salariés au total ; psychologue, ergothérapeutes, psychomotricienne, éducateurs spécialisés, secrétaire médico-sociale, agent de service) sous la houlette de son directeur, Lionel MAZE, ont aménagé sur ce site et ont pu poursuivre leur mission dans de belles conditions de travail et d'accueil, et développé leur capacité d'accompagnement (31 jeunes à ce jour).

Pour fêter ce beau projet, l'Association ARI a organisé l'inauguration et la visite de ses locaux, en présence notamment de M. DELTEIL, maire de Gardonne, de M. Didier COUTEAUD, directeur départemental de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, de Mme Maroussia HAAS, qui fut dernière Présidente de l'Association Sésame Autisme en Pays Foyen, du Dr François BRIDIER, Président du Conseil d'Administration de l'ARI, de M. Lionel MAZE, directeur du Relais et de Mme Astrid LARRIEU, ergothérapeute et coordinatrice, rappelant notamment l'histoire du Relais depuis plus de deux décennies.



• COMITÉ DE JUMELAGE

- Repas du 12 septembre

Vendredi 12 septembre dernier avait lieu la soirée jambon braisé à la salle du foyer club. 120 personnes se sont retrouvées dans une ambiance sympathique de ce comité de jumelage Gardonne-Guemar. Il était à noter la présence parmi les convives du président du comité de jumelage de Guemar.

Le comité de jumelage est aussi déjà dans les préparatifs des 20 ans du jumelage qui seront fêtés à Gardonne le week-end des 11, 12 et 13 juillet 2026.



- Vente de vins d'Alsace

Une vente de vins d'Alsace vous est proposée par le comité de jumelage. pour passer commande c'est très simple, vous pouvez déposer en mairie la fiche remplie (fiche que vous avez dans ce lien ou en mairie) avec le chèque avant le vendredi 7 novembre 2025 à 16 h 30.

La distribution des commandes aura lieu à la mairie le samedi 29 novembre 2025 de 9 h à 11 heures.



• SOCIÉTÉ DE CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE DE GARDONNE

Halloween chasseur

Voilà, avec l'automne la saison de chasse est repartie. Nous nous activons pour répondre à votre gourmandise et nous serons prêts pour le traditionnel « HALLOWEEN CHASSEUR » qui aura lieu le dimanche 2 novembre place du marché de 8h à 12h30. Comme d'habitude, nous vous présenterons nos produits élaborés avec le plus grand soin pour votre plaisir.

Le civet de sanglier en barquette ou en boîte 4/4, la star du marché !

Mais aussi :

- les pâtés de chevreuil et de sanglier.
- les confitures au chaudron (15 variétés).
- les châtaignes sauvages, etc . . .

Cette année nous cuisinerons sur place une confiture de melon d'Espagne, à déguster et à emporter.

A midi, la potion magique de notre druide (à consommer avec modération) clôturera la matinée dans un décor et une ambiance HALLOWEEN.

Nous vous attendons le 2 novembre, venez nombreux !

Pour cela, il convient de créer l'emploi sur lequel il pourra être nommé. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide à compter du 1^{er} janvier 2026 de créer l'emploi : adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 28 h hebdomadaire.

- Point incivilités de l'été 2025.

M. le Maire fait le point sur les incivilités de l'été 2025.

Des poubelles partout, partout, partout autour des bornes à verre essentiellement et dans la nature.

Des arbres ont été élagués qui dépassaient de la propriété d'autrui afin de laisser le passage des services de ramassage des ordures, des pompiers, du SAMU, ... au chemin du Grand Cros.

Incivilités à la piscine pendant les heures d'ouverture, mauvais propos, ...

Baignade illégale en dehors des heures d'ouverture de la piscine.

Barbecues intempestifs au bord de la Dordogne.

Vol à la supérette UTILE.

Petits trafics en tout genre dans les rues.

- Vidéo protection sur le territoire de la commune.

Devant l'état de fait des incivilités de l'été 2025, il est proposé au conseil municipal, et comme prévu dans le budget 2025, de lancer la procédure de mise sous vidéo protection sur le territoire de la commune de Gardonne.

Il est demandé au SMD3 de mettre une caméra de vidéo protection au-dessus de chaque bac à verre de la commune afin de limiter les décharges sauvages.

Le conseil municipal, avec 2 abstentions, accepte la mise en place du dispositif de vidéo protection sur la commune de Gardonne.

- Instauration d'une amende administrative – dépôts sauvages de déchets.

M. le Maire expose au conseil municipal la possibilité d'instaurer une amende administrative sanctionnant les dépôts sauvages de déchets revient à l'assemblée délibérante de fixer le montant à appliquer aux contrevenants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

d'instaurer une amende administrative pour sanctionner les dépôts sauvages et abandons de déchets en tout genre, de fixer le montant de l'amende à 500 €, autorise M. le maire à signer tous documents à intervenir.

- Point la Poste.

La Poste, depuis le 1^{er} septembre 2025, a repris ses horaires traditionnels.

Une réunion avec les communes de Sigoulès et Flaugeac, Eymet, Issigeac et Gardonne aura lieu le 21 octobre 2025 avec la direction de La Poste.

Le conseil municipal réaffirme sa décision de refuser tous changements d'horaires et diminution du temps d'ouverture.

- Point rentrée scolaire.

Nous comptons 6 classes pour cette nouvelle rentrée scolaire pour 120 élèves.

Le nombre d'élèves permet d'avoir des classes allégées (entre 17 et 20 élèves par classe) et de bénéficier de très bonnes conditions de travail.

Une nouvelle enseignante est arrivée, Mme James en classe de CM1 CM2.

Voici la composition des classes :

Classe 1 : PS MS

Classe 2 : GS

Classe 3 : CP CE2

Classe 4 : CE1

Classe 5 : CM1 CM2

Classe 6 : CM1 CM2

- Point travaux agrandissement gymnase Fernand Mourgues.

Le bardage et le toit de l'agrandissement du gymnase sont en cours de finition.

Les travaux suivent leurs cours.

- Compte rendu du conseil communautaire de la CAB du 07 juillet 2025

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu du conseil communautaire de la CAB.

- Rapport des commissions.

Les terrains communaux Chemin des Chênes et rue du Petit Caminel ont été nettoyés par l'entreprise ROSEAU.

Travaux : remplacement de la conduite d'eau rue de Marolle à partir du 22 septembre 2025.

Enfouissement des réseaux d'éclairage public Route de Sigoulès et Route de Monteton.

Les 3 jours des créateurs auront lieu les 03/04/05 octobre 2025 à la salle du Foyer Club.

Prochain conseil le 12 novembre à 19 h.



• OCTOBRE ROSE

Le centre bourg s'est paré de rose, un ruban rose lumineux a été installé afin de rappeler que, détecté à un stade précoce, le cancer du sein peut être guéri dans 9 cas sur 10. Le dépistage précoce est donc le meilleur atout de guérison.

Des gadgets et tee shirts sont vendus en mairie au profit de la lutte contre le cancer puis un stand sera installé le dimanche 12 octobre de 9 h à 12 h sur la place du marché.

Venez nombreux soutenir cette action et merci aux bénévoles.



• CIMETIÈRE

Il est rappelé que le cimetière de Gardonne est seulement libre d'accès aux piétons. Les animaux y sont interdits. Depuis 4 ans l'herbe pousse et la végétalisation se poursuit.

Nous vous rappelons que l'entretien des tombes est à la charge des familles. À la Toussaint, entre le 2 novembre et le 12 novembre, il sera procédé à l'identification des tombes non entretenues. Par la suite, un petit panneau sera déposé sur la tombe et les familles auront 3 ans pour se faire connaître. En l'absence de réponse, un état d'abandon sera alors dressé (article R 2223-13). Une reprise de concession pourra être effectuée par la suite.

Pour tous travaux, une demande doit être faite par écrit à la mairie.

Pour la Toussaint, les travaux seront interdits du samedi 25 octobre au dimanche 2 novembre inclus sauf pour les inhumations.

À l'approche des fêtes de Toussaint, nous vous rappelons qu'il est indispensable de fermer vos véhicules à clef lors de votre présence dans le cimetière. Des personnes malveillantes peuvent être à l'affût.



• RECRUTEMENT AGENTS RECENSEURS

Dans le cadre du recensement de la population qui aura lieu en janvier 2026 et février 2026 la commune de Gardonne recrute 3 agents recenseurs.

Vous pouvez envoyer vos cv et lettre de motivation à la mairie de Gardonne à l'attention de M. le Maire, 1 rue de la mairie, 24680 Gardonne avant le vendredi 24 octobre.